

Formulaire de Plainte

Instructions : Si vous souhaitez déposer une plainte en vertu du Titre VI auprès du Conseil Régional de Puget Sound, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer à : Puget Sound Régional Council, Attn : Michele Leslie, 1011 Western Avenue, Suite 500, Seattle, WA 98104. Pour des questions, s'il vous plait contacter Michele Leslie at (206) 587-4819 ou mleslie@psrc.org. Pour une copie du PSRC Titre VI Complet Plan ou Avis au public, voir notre site web au <http://www.psrc.org>, or contacter le centre d'information au (206) 464-7532 ou info@psrc.org.

1. Nom (Plaignant):	2. Phone:	3. Adresse du domicile (Ville, Etat, Rue, code postal)												
4. Le cas échéant, nom de la ou des personnes qui vous auraient discriminé.														
5. Emplacement et position de la si elle est connue.		6. Date de l' incident allégué:												
<p>7. Discrimination en raison de:</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> Race / couleur</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> Sex (inclus le harcèlement sexuel)</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> Vétéran de l'ère vietnamienne</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Nation d'origine</td> <td><input type="checkbox"/> Orientation Sexuelle</td> <td><input type="checkbox"/> Ancien combattant invalide</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Croyance / religion</td> <td><input type="checkbox"/> Etat Civil</td> <td><input type="checkbox"/> Représailles</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Invalidité</td> <td><input type="checkbox"/> Age</td> <td></td> </tr> </table>			<input type="checkbox"/> Race / couleur	<input type="checkbox"/> Sex (inclus le harcèlement sexuel)	<input type="checkbox"/> Vétéran de l'ère vietnamienne	<input type="checkbox"/> Nation d'origine	<input type="checkbox"/> Orientation Sexuelle	<input type="checkbox"/> Ancien combattant invalide	<input type="checkbox"/> Croyance / religion	<input type="checkbox"/> Etat Civil	<input type="checkbox"/> Représailles	<input type="checkbox"/> Invalidité	<input type="checkbox"/> Age	
<input type="checkbox"/> Race / couleur	<input type="checkbox"/> Sex (inclus le harcèlement sexuel)	<input type="checkbox"/> Vétéran de l'ère vietnamienne												
<input type="checkbox"/> Nation d'origine	<input type="checkbox"/> Orientation Sexuelle	<input type="checkbox"/> Ancien combattant invalide												
<input type="checkbox"/> Croyance / religion	<input type="checkbox"/> Etat Civil	<input type="checkbox"/> Représailles												
<input type="checkbox"/> Invalidité	<input type="checkbox"/> Age													
<p>8. Expliquez aussi brièvement et clairement que possible ce qui s'est passé et comment vous croyez avoir été victime de discrimination, indiquez qui est impliqué. Assurez-vous d'indiquer comment vous pensez que les autres personnes ont été traitées différemment que vous. Joignez également tout document écrit relatif à votre cas.</p>														

Veuillez compléter la page 2 de ce formulaire

INFORMATION ADDITIONNELLE:

9. Pourquoi croyez-vous que ces évènements se sont produits?

10. Selon vous, quelles autres informations sont pertinentes pour l'enquête?

11. Comment ces problèmes peuvent être résolus à votre satisfaction?

12. Veuillez énumérer ci-dessous toute personne avec laquelle nous pouvons contacter pour des informations supplémentaires afin de soutenir ou de clarifier votre plainte (témoins, collègues, superviseurs, autres):

Prénom:

Profession:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Signature:

Rendez-vous amoureux:

Complaint Procedures

Ces procédures s'appliquent à toutes les plaintes déposées en vertu du Titre VI de la loi sur les droits civils de 1964 [y compris ses Inconvénients des Entreprises Commerciales (DBE) et l'Égalité de l'Emploi (EEO) composants], Section 504 de la loi de réhabilitation de 1973, l'acte de restauration des droits civils de 1987, la loi sur les Américains Handicapés de 1990, concernant tout programme ou activité administré par PSRC ou de ses sous-bénéficiaires, consultants et/ou entrepreneurs, toute mesure d'intimidation ou de représailles est interdite par la loi.

Ces procédures ne nient pas le droit du plaignant de déposer une plainte formelle auprès d'autres agences étatiques ou fédérales, ou de faire appel à un conseil privé pour les plaintes alléguant de discrimination. Ces procédures font partie d'un processus administratif qui ne prévoit pas de recours comprenant des dommages intérêts punitifs ou une rémunération compensatoire du plaignant.

Tous les efforts seront déployés pour résoudre rapidement les plaintes au niveau le plus bas possible. L'option d'une ou plusieurs réunions de médiation informelles entre les parties concernées et le coordinateur du Titre VI peut être utilisée pour résoudre le problème, à n'importe quel stade du processus. Le coordinateur du Titre VI fera tout son possible pour régler la plainte. Les entretiens initiaux avec le plaignant et le défendeur demanderont des informations sur les possibilités de réparation et de règlement spécifiquement demandées.

Procédures

1. Tout groupe individuel d'individus ou d'entités estimant avoir fait l'objet d'une discrimination interdite par les dispositions du Titre VI relative à la non-discrimination, peut déposer une plainte écrite auprès du Coordinateur du Titre VI de PSRC. Une plainte formelle doit être déposée dans les 180 jours calendaires suivant l'évènement présumé ou le jour où le plaignant a eu connaissance de la discrimination alléguée. La plainte doit répondre aux exigences suivantes :
 - a) La plainte doit être écrite et signée par le (s) plaignant (s)
 - b) Inclure la date de l'acte de discrimination alléguée (date à laquelle le ou les plaignants ont eu connaissance de la discrimination alléguée ou la date à laquelle ce comportement a été discontinué ou le dernier exemple de ce comportement)
 - c) Présenter une description détaillée des problèmes, y compris les noms et les titres des postes de ces personnes.
 - d) Les accusations reçues par fax ou par courrier électronique seront reconnues et traitées, l'identité du/des plaignant (s) et l'intention de traiter la plainte ont été établies. Pour ce faire, le réclamant est tenu d'envoyer par la poste un exemplaire original signé du fax ou du courrier électronique afin que PSRC puisse le traiter.
 - e) Les allégations reçues par téléphone seront rédigées par écrit et fournies à la réclamation pour confirmation ou révision avant le traitement. Un formulaire de plainte sera envoyé au plaignant pour qu'il / elle le complète, le signe et le renvoie à PSRC pour traitement.
2. Dès réception de la plainte, le Coordinateur de Titre VI déterminera sa compétence, son acceptabilité et son besoin d'informations supplémentaires, ainsi que son enquête sur le bien-fondé de la plainte dans les cas où la plainte viserait l'un des sous-bénéficiaires de fonds fédéraux du PSRC, PSRC assumera la compétence, enquêtera et jugera les plaintes con PSRC, sera renvoyé au Département de Transportation de l'Etat De Washington (WSDOT) Bureau de l'Égalité des Chances (OEO), Procédure routières Fédérales ou l'Administration fédéral des transports en commun selon ce qui convient pour une disposition appropriée conformément à leurs procédures. Dans des cas spéciaux nécessitant une intervention pour garantir l'équité, ces agences peuvent exercer leur compétence et soit compléter, soit obtenir des services d'examen ou d'enquête.
3. Pour être acceptée, une plainte doit répondre aux critères suivants :
 - a. La plainte doit être traitée dans les 180 jours calendaires suivant l'évènement présumé ou le jour où le plaignant a eu connaissance de la discrimination alléguée.
 - b. L'allégation ou les allégations doivent impliquer une base couverte telle que la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe, le handicap ou des représailles

- c. La ou les allégations doivent concerner un programme ou une activité d'un bénéficiaire, sous-bénéficiaire ou sous-traitant de Fédéral-Aid ou, dans le cas d'allégations ADA, une entité ouverte au public
4. Une plainte peut être rejetée pour les raisons suivantes
 - a. Le plaignant demande le retrait de la plainte.
 - b. Le plaignant ne répond pas aux demandes répétées d'informations supplémentaires nécessaires au traitement de la plainte.
 - c. Le plaignant ne peut pas être localisé après des tentatives raisonnables.
- 5..Une fois que PSRC ou WSDOT accepte la plainte pour enquête, le plaignant et le défendeur en sont informés par écrit dans un délai de cinq jours calendaires. La plainte recevra un numéro de dossier et sera ensuite inscrits dans les enregistrements PSRC ou WSODOT identifiant son fondement et le préjudice présumé, ainsi que la race, la couleur, l'origine national et le sexe du plaignant.
- 6..Dans le cas ou PSRC assumes l'enquête sur la plainte, PSRC donnera au répondant l'occasion de répondre aux allégations par écrit. Le répondant disposera de 10 jours calendaires à compter de la date le PSRC envoie la notification écrite de l'acceptation de la plainte pour fournir sa réponse aux allégations.
7. Dans le cas ou PSRC assume l'enquête sur la plainte, le PSRC enquêteur principal prépare un rapport d'enquête dans les 40 jours calendaires suivant l'acceptation de la plainte, à l'intention du Conseil Juridique de l'Agence et de son Directeur Exécutif le rapport doit inclure une description narrative de l'incident, l'identification des personnes interrogées, les conclusions et le recommandations en vue d'une solution
*Cela peut être l'un des PSRC Titre VI Liaisons, or PSRC Titre VI Coordinateur.
8. Le rapport d'enquête et ses conclusions seront envoyés au PSRC Conseiller Legal pour examen. Le Conseiller examinera le rapport et la documentation associée et fournira des informations à l'enquêteur dans un délai de 10 jours calendaires.
9. Les commentaires ou recommandations des avocats légaux de PSRC examines par l'enquêteur du PSRC L'enquêteur discutera du rapport et des recommandations avec le Directeur Exécutif dans un délai de 10 jours calendaires. Le rapport sera modifié si nécessaire et rendu définitif pour sa publication.
10. PSRC rapport d'enquête final et une copie de la plainte sera transmise à WSDOT OEO dans les 60 jours calendaires suivant l'acceptation de la plainte. WSDOT OEO partagera le rapport avec FHWA and FTA, Bureaux de Division de Washington dans le cadre de son rapport annuel de mise à jour et réalisation du Titre VI.
11. PSRC communiquera aux parties ses conclusions préliminaires, qui sont sujettes à l'approbation du WSDOT OEO. WSDOT OEO émettra la décision finale à PSRC sur la base du PSRC rapport d'enquête.
12. Une fois que le WSDOT OEO rend sa décision finale, PSRC informera toutes les parties concernées de cette détermination. La décision finale du WSDOT n'est susceptible d'aucun recours
13. WSDOT servira également de forum d'appel à un plaignant qui n'es pas satisfait du résultat d'une enquête menée par PSRC. WSDOT analysera les faits de l'affaire et communiquera sa conclusion à l'appelant conformément à ses procédures.